

Appel à projets vers les associations régionales

Volet de concertation, de partenariat et d'échanges avec les équipes éducatives des établissements

L'action doit intégrer son environnement. Choisie par l'établissement qui l'accueille, elle répond à une demande des équipes éducatives qui, en amont et peut-être en aval, vont travailler avec les élèves et les apprentis sur la thématique retenue. L'animation s'inscrit dans cette action éducative plus large. Dans cette perspective, l'association fait l'effort de préparer son intervention avec les équipes éducatives. Elle les accompagne en amont.

Diversité

Le jury sera attentif à introduire de la diversité dans les actions retenues :

- Diversité des modes et techniques d'expression choisis : théâtre, débat, jeux, musique, écriture, danse...),
- Diversité des associations porteuses : l'édition 2012 donne lieu à un appel élargi aux associations régionales,
- Diversité des sujets traités : toutes les thématiques proposées dans la feuille de route doivent être couvertes.

Engagement des associations retenues

Les associations dont la ou les propositions d'actions seront retenues par la Région Alsace et l'Académie pour faire partie du catalogue du Mois de l'Autre 2012 s'engagent à signer la charte d'engagement jointe en annexe 3 pour information. Cette charte sera renvoyée par la Région aux associations sélectionnées pour signature.

Contact

Région Alsace
1 place Adrien Zeller • BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 15 67 06
Contact : Christine BORRAS-JOLY

En 2004, l'Alsace a été confrontée à des actes racistes et antisémites qui ont profondément marqué les esprits. Une grande manifestation régionale est née, appelée « Le Mois de l'Autre », dont l'objectif est de sensibiliser la jeunesse alsacienne au respect de l'Autre dans toutes ses différences.

Ainsi, chaque année, le mois de mars est dédié à l'autre dans de nombreux lycées et CFA alsaciens. Elèves et apprentis se mobilisent, accompagnés par des associations et les équipes pédagogiques, autour de projets, d'actions, de créations qui ouvrent à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, qu'elle soit liée au sexe ou à un handicap. Ces actions bousculent le quotidien des établissements scolaires. Elles bousculent aussi les esprits et contribuent au mieux-vivre ensemble. Le succès du Mois de l'Autre ne s'est jamais démenti. Au total, près de 100 000 jeunes auront été sensibilisés à l'Autre en sept ans !

Après sept éditions réussies, la Région Alsace, sous l'impulsion de son Président Philippe RICHERT, souhaite donner aux réflexions qui seront menées dans les établissements alsaciens, une approche encore plus concrète et vivante. Riche de ses institutions européennes, au titre desquelles le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, et la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'Alsace est empreinte de cette dimension européenne et des textes fondateurs qui servent de base au respect des Droits de l'Homme.

A travers ces deux aspects – dimension européenne et respect des Droits de l'Homme- il paraît important – à l'aune de cette 8^e édition - de donner un socle aux réflexions menées dans le cadre du Mois de l'Autre.

Des textes fondamentaux comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, la Convention européenne des Droits de l'Homme, ou encore la Charte européenne des Droits de l'Homme constitueront le fil rouge de cette édition 2012, et assureront un cadre juridique aux thématiques abordées.



Qu'est-ce que le Mois de l'Autre ?

Le fondement essentiel du Mois de l'Autre, c'est l'altérité, c'est-à-dire la reconnaissance et l'acceptation de l'autre dans sa différence, qu'elle soit ethnique, sociale, culturelle ou religieuse. L'altérité ne se limite pas à la tolérance. Elle va au-delà, car elle implique la compréhension et l'acceptation des particularités de chacun, la capacité d'ouverture aux différentes cultures et à leur métissage. Elle invite à porter un regard positif et accueillant sur l'autre. Elle garantit la diversité.

Le Mois de l'Autre doit se saisir de ce concept d'altérité pour le rendre vivant et le faire expérimenter par les lycéens et apprentis : je m'interroge sur ce qui est autre (alter) que moi (ego), sur mes relations avec lui et, de ce fait, sur ma propre identité.

Cette approche de l'autre par l'altérité doit permettre aux jeunes :

- d'éprouver de nouvelles façons de penser et d'agir par la découverte de la différence,
- de porter un jugement objectif et critique sur eux-mêmes, en se confrontant à l'autre,
- de développer leur sens du respect, leur empathie et d'adopter dans leur vie quotidienne une conduite basée sur des valeurs citoyennes.

A l'échelle des établissements scolaires, le Mois de l'Autre doit ainsi contribuer à :

- Favoriser la prévention des problèmes d'intolérance et d'irrespect rencontrés dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel et les Centres de Formation d'Apprentis,
- Faire reculer les comportements discriminatoires,
- Contribuer au mieux-vivre ensemble, dans un climat apaisé.

La démarche doit contribuer à faire porter par les jeunes un regard plus humaniste sur le monde qui les entoure, à reconnaître les différences, à les accepter, tout en identifiant des valeurs universelles, qui touchent aux droits de l'homme, aux libertés individuelles et collectives.

Le Mois de l'Autre 2012 se propose aussi de mettre en exergue ce socle universel de valeurs communes, reconnues comme des droits et dont le respect est un devoir, quelles que soient les différences.

Le fil conducteur de l'édition 2012

La Région a souhaité, pour cette 8^e édition, partir des textes fondateurs en matière de Droits et de Libertés, tels que la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, la Convention européenne des Droits de l'Homme, ou encore la Charte européenne des Droits de l'Homme. Les grands textes pré cités constitueront le fil conducteur du Mois de l'Autre 2012, à partir duquel les différentes thématiques seront déroulées. Souhaitée par les élèves élus du CAVL, la dimension européenne permettra d'établir des liens avec les institutions européennes pour cette édition 2012.

Le contenu de ces textes fondateurs forme la trame de la feuille de route de l'édition 2012, dont le détail figure dans le document joint en annexe 1. La déclinaison des articles des textes permet de mettre en exergue trois grandes idées essentielles, qui forment aussi la devise de notre pays : Liberté ; Egalité ; Fraternité. Celles-ci peuvent se décliner en différentes thématiques.

Vos propositions devront s'inscrire en pleine cohérence avec l'une de ces problématiques.

Mode d'emploi : proposer une action

La feuille de route ci-jointe présente les axes et thématiques sur lesquelles la Région souhaite voir lycéens et apprentis travailler et réfléchir dans le cadre de l'édition 2012 du Mois de l'Autre. Un appel est lancé vers les associations, afin qu'elles proposent des actions, des interventions, des projets, s'inscrivant dans le cadre de ce pré-catalogue. Les actions seront conduites pour le public lycéen ou apprenti des établissements scolaires d'Alsace.

Chaque proposition d'action doit être détaillée par l'association au moyen de la fiche de présentation-type ci-jointe (annexe 2), dûment complétée et retournée à la Région par courrier postal à l'attention de **Christine Borrás-Joly, Direction des Lycées ou par courriel à l'adresse suivante : christine.borras-joly@region-alsace.eu, au plus tard le mercredi 12 octobre 2011**. Les propositions incomplètes ne seront pas prises en compte.

La Région procèdera à la sélection des actions répondant le mieux aux fondements du Mois de l'Autre et aux thématiques prioritaires détaillées dans le pré-catalogue. Elle prendra également en compte certains critères détaillés ci-après dans le § « Critères de sélection des actions du catalogue ». Une fois les actions sélectionnées, la Région réalisera un catalogue, qui sera mis à la disposition des équipes de terrain, **dans les établissements dans la semaine du 7 au 10 novembre 2011**. Les établissements sélectionneront les actions qui les intéressent et contacteront les associations pour organiser et planifier leur mise en œuvre en mars 2012.

Les projets autonomes hors catalogue

Les établissements peuvent également choisir de ne pas s'appuyer sur les propositions des associations figurant dans le catalogue. Ils peuvent à la place construire un projet autonome, réalisé et piloté en interne ou en lien avec une association. Ces projets autonomes peuvent intégrer la dimension transfrontalière, voire européenne. Ces projets, bien qu'autonomes seront également annoncés mais à part, dans le catalogue, afin d'assurer une meilleure information sur l'ensemble des actions menées dans le cadre du Mois de l'Autre.

Le financement des actions

La Région Alsace prend en charge l'intégralité du financement des actions choisies par les établissements et proposées par les associations dans le cadre du catalogue, ainsi que les actions autonomes. Ce financement s'effectue par le biais d'une participation versée aux établissements dans le cadre de sa politique d'aide à l'animation de la vie lycéenne. La journée de clôture de l'édition 2012, qui se déroulera début avril 2012, à une date encore indéterminée, fera également appel aux établissements (400 jeunes seront présents) et à des associations, en prolongement des actions pilotées dans les établissements durant le mois de mars. Là aussi, les déplacements et prestations seront financés par la Région.

Les critères de sélection des propositions d'actions

Une vingtaine d'actions sera retenue pour confectionner le catalogue du Mois de l'Autre 2012. Les propositions des associations seront instruites par un jury formé de membres du Comité de Pilotage du Mois de l'Autre, qui réunit des représentants des services de la Région et de l'Académie de Strasbourg. Cette sélection se déroulera au début du mois d'octobre. Le jury prendra en compte les critères de sélection suivants, dont les associations devront tenir compte dans la rédaction et la présentation de leurs propositions d'actions :

Compréhension et prise en compte des fondements et objectifs du Mois de l'Autre

La proposition d'action fait écho aux fondements et objectifs du Mois de l'Autre et privilégie ainsi une démarche d'altérité, d'ouverture aux différences. Cette ouverture doit préserver les valeurs de laïcité, de liberté de conscience. Tout prosélytisme sera écarté. L'action

présentée s'inscrit dans une thématique d'un des trois axes détaillés dans la feuille de route.

Démarche pédagogique travaillée et ambitieuse, adaptée à un public jeune de lycéens et d'apprentis

La proposition d'action doit comporter des objectifs pédagogiques clairs et cohérents, adaptés au public cible, quel que soit le mode d'expression ou d'animation choisi. La maîtrise par l'association de son sujet ne suffit pas. Il est indispensable que la manière dont elle aborde ce sujet, dont elle en parle, dont elle le propose aux jeunes soit travaillée et réfléchie. La posture d'expert n'a d'intérêt qu'accompagnée d'un vrai projet pédagogique. Les objectifs de l'action doivent par ailleurs être suffisamment ambitieux et amener le public jeune à réfléchir, à se poser des questions, à remettre en cause ses certitudes. La dimension interactive est importante. L'action ne peut se résumer à un cours théorique. Il doit y avoir échange. Le public est sollicité, il est partie prenante dans l'action.

